

musée soulages RODEZ

INFORMATIONS PRATIQUES ET MODALITES DE RESERVATIONS POUR LES GROUPES SCOLAIRES

Conditions générales

Modalités de réservation

Quelle que soit la formule choisie et pour un plus grand confort de visite, la réservation est obligatoire par mail à reservation.musees@agglo-grandrodez.fr.

Calendrier des réservations :

à partir du 1^{er} avril de chaque année, réservation possible pour les visites programmées entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de la même année.

à partir du 1^{er} octobre de chaque année, réservation possible pour les visites à programmer entre le 1^{er} janvier et la veille des vacances d'été de l'année suivante.

Chaque réservation fera l'objet d'une confirmation écrite par e-mail par le service des réservations avec envoi des consignes de visite.

Les établissements scolaires peuvent réserver plusieurs visites pour l'ensemble de leurs classes (maximum 6 classes /année scolaire). Ils devront échelonner les visites sur 1 semestre et dans la limite de 3 classes par semestre – possibilité en complément de visites en autonomie.

Pour le bien-être des enfants et la qualité de la découverte du musée, les élèves de cycle 2 (CP- CE1- CE2) seront reçus en matinée uniquement. (Dans le cas d'une classe unique, les grandes sections de maternelle seront intégrés à la visite des CP). Les élèves de cycle 1 (Très petite section, Petite Section, Moyenne Section et Grande section de maternelle) seront reçus uniquement en autonomie.

Pour les visites guidées avec un médiateur et les visites-ateliers, le groupe devra être limité à 30 élèves maximum répartis en deux sous-groupes sur un format ¾ d'heure de visite, ¾ d'heure d'atelier. Les groupes inférieurs à 20 élèves ne seront pas divisés.

Annulation de visite

Le musée se réserve le droit d'annuler la prestation de guidage et atelier pour tout retard supérieur à 15 minutes. La visite sera alors automatiquement remplacée par une visite en autonomie.

En cas d'annulation d'une visite par l'établissement, il est obligatoire d'informer le service des publics 72h avant la visite par e-mail à l'adresse suivante : reservation.musees@agglo-grandrodez.fr

Tout désistement, sans information préalable par e-mail 72h avant la visite (et hors cas de force majeure : intempéries, accident...), entraînera la facturation de la visite sur la base de l'effectif communiqué au moment de la réservation.

Tarif des visites et des ateliers **(à compter du 1^{er} janvier 2017)**

Le règlement s'effectue exclusivement sur facture, par paiement différé.

Visite en autonomie : 0 €

- **Visite guidée avec un médiateur culturel** :
1.00 €/élève pour établissements scolaires de Rodez agglomération
2.00 € /élève pour les établissements hors agglomération
- **Visite-atelier** :
2.00 €/élève pour établissements scolaires de Rodez agglomération
4.00 €/élève pour les établissements hors agglomération
- **Cycle thématique** (2 à 3 rendez-vous annuels pour une même classe)
65.00 € /classe par cycle pour établissements scolaires de Rodez agglomération
100.00 €/classe par cycle pour les établissements hors agglomération

Prestations

Les visites en autonomie sont accessibles à tous les établissements scolaires de la maternelle au lycée. Des outils d'aide à la visite sont disponibles sur le site internet du musée Soulages.

Les visites guidées avec un médiateur culturel.

Ces visites s'adressent en priorité aux établissements du secondaire (collèges et lycées) et de l'enseignement supérieur.

De manière générale ces visites à la carte se déroulent en classe entière. Au-delà de 30 élèves deux visites peuvent être programmées simultanément.

- **Le musée Soulages et Pierre Soulages** : Une visite découverte du musée qui balaye à la fois l'œuvre peinte de l'artiste et la genèse du musée.
- **Focus sur l'exposition temporaire** : Une visite guidée de l'exposition en cours

Les visites-ateliers

Ces visites-ateliers sont accessibles à partir du cycle 2 et sont réservées exclusivement aux écoles élémentaires et aux filières spécialisées en arts plastiques et arts appliqués. Ces visites à la carte, autour des collections sont uniquement possibles en dehors des périodes d'exposition temporaire.

- **Du papier, encore du papier !**
Une visite autour des techniques de peintures sur papier de Pierre Soulages (découverte des brous de noix, des encres, des gouaches et des eaux fortes) suivi d'un atelier brou de noix, monotype ou gravure.
- **Outre-voir... l'Outrenoir**
Une visite autour des grandes peintures sur toile réalisées après 1979, suivie d'un atelier «*Piège de lumière* ».
- **C'est quoi ce musée, pourquoi c'est rouillé ?**
Une visite à l'extérieur et à l'intérieur du musée pour comprendre le lien entre l'architecture et l'œuvre de Pierre Soulages, suivi d'un atelier «*Construis ton propre musée* ».

Les cycles thématiques

Ces cycles comportent deux à trois rendez-vous durant l'année. Ils sont accessibles à partir du cycle 3 (CM1-CM2- 6ème). Ils reposent sur une co-construction du projet avec les enseignants et l'équipe des médiateurs et animateurs.

Exemple de cycles possibles :

- **La commande publique et le vitrail**
- **L'architecture**
- **Les métiers de l'exposition**
- ...

Préparation de la visite

Le musée Soulages propose des dossiers pédagogiques thématiques composés d'outils spécifiquement conçus pour les enseignants. Ces dossiers facilitent la visite du musée en autonomie et aident l'enseignant à faire découvrir et faire travailler ses élèves sur le musée et l'œuvre de Pierre Soulages.

Vous y trouverez :

- le contenu scientifique des collections et/ ou aux expositions temporaires ;
- des pistes de travail en classe qui répondent aux exigences des programmes de l'Education Nationale, en fonction des différents niveaux scolaires.

Ces contenus en ligne sur le site internet du musée, <http://musee-soulages.grand-rodez.com> ont été réalisés par les enseignants, chargés de mission auprès du musée Soulages : Julien Tenes (julien.tenes@ac-toulouse.fr) et Yolande Cruchaudet (yolande.cruchaudet@ac-toulouse.fr) en collaboration avec le service des publics du musée Soulages.

Dans le cadre de leur mission, ces professeurs sont placés sous l'autorité du conservateur du musée Soulages, au sein du service des publics, sous la responsabilité de la déléguée académique de l'action culturelle, sous la responsabilité pédagogique de l'ia-IPR d'arts plastiques.

Pour en savoir plus sur les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles: <http://www.education.gouv.fr/cid51095/mene1006823c.html>

Consignes pour la visite

Sécurité

Les visiteurs doivent se conformer aux indications des agents d'accueil, des médiateurs ou de tout autre membre du personnel du musée.

Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs accompagnateurs.

La présence des médiateurs ne dispense pas les accompagnateurs de leur autorité et de leur écoute.

Les accompagnateurs devront veiller à ne pas disperser les élèves et à les garder sous surveillance.

Il est interdit de toucher les œuvres, les pointer avec un objet.

Seuls les crayons de papier sont autorisés dans les salles dans le cadre d'un travail encadré.

Sauf information préalable et projet spécifique, les élèves ne pourront conduire un travail d'écriture ou de dessin dans le même temps que la médiation.

Les accompagnateurs devront faire respecter 1 m de distance avec les œuvres.

Les boissons et la nourriture ne sont pas autorisées dans les espaces d'exposition.

Les sacs à dos et les cartables devront être laissés dans les bacs prévus à cet effet, à l'accueil du musée.

Egalement, des consignes gratuites et fermées à clef sont à la disposition des visiteurs.